

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2017

Convention 2017
Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus
et la CCI Lyon Métropole

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	99
Quorum :	50
Nombre de Membres Elus présents :	65

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Anne DAMON, Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Sylvie MADAMOUR, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Céline PELESZEZAK, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Daniel BUGUET, Pierre CHAMBON, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Frédéric FOSSI, Alain GRANDOUILLER, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Christian MISSIRIAN, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Nicolas MILLET présente la convention ;

I – Le contexte

La CCI Lyon Métropole (CCILM) est à l'origine de la création du Pôle LUTB en 2005 et en est devenue l'un des acteurs majeurs de par la mise à disposition de compétences humaines, dès son lancement et d'une base de près de 200 adhérents fidèles issue de ses activités, notamment autour de l'innovation. L'intégration du Rhône-Alpes Automotive Cluster (RAAC) a encore davantage contribué au renforcement de ces relations, positionnant ainsi la CCI Lyon Métropole comme un modèle de soutien de création de réseaux, pôles et clusters, tout en confortant ses savoir-faire.

La thématique de ce Pôle, Transport & Mobility Systems, constitue l'un des domaines stratégiques de la Métropole, et s'inscrit parfaitement à la fois dans les chaînes de valeur et dans toutes les expérimentations menées sur le territoire (smart city, usine du futur, énergies et clean techs, etc.). En outre, le nouvel axe Lyon – Saint-Etienne – Roanne regroupe les compétences industrielles principales (mécanique, textile, assemblage, matériaux plasturgie, informatique, électronique, etc.) des entreprises qui composent notre écosystème, ainsi que les acteurs de la recherche très actifs au sein de l'association (IFSTTAR, CEREMA, IFPE, ENTPE, etc.).

L'objectif global poursuivi par les deux partenaires consiste à ancrer durablement la filière et ses compétences sur le territoire métropolitain et régional en combinant le recours à de la R&D, à la plateforme « Transpolis » en amont - dynamique d'innovations - ainsi que des événements métiers ou business, en aval (Automotive TechDays, Solutrans) – dynamique de relations clients.

C'est sur cette base que pourra aussi se construire une stratégie de marketing territorial en lien avec l'Aderly et ONLYLYON pour le territoire de la Métropole tout comme à l'échelle régionale.

II- Enjeux pour la CCI

La CCI Lyon Métropole est à l'origine de plusieurs Pôles et Clusters qui constituent le pivot pour ancrer les filières stratégiques sur le territoire métropolitain.

Pour ce qui concerne les systèmes de transport, l'enjeu consiste à combiner le partenariat avec ce Pôle de compétitivité et son cluster associé avec l'amont de la chaîne de valeur illustré par la plateforme technologique Transpolis située dans la Plaine de l'Ain, d'une part, et d'autre part, la génération de courant d'affaires grâce à l'existence du Salon biennal tenu à Eurexpo, Solutrans.

Lorsque le Pôle ou le Cluster soutenu par la CCIM a atteint un certain niveau de maturité et peut s'appuyer sur ce type de ressource territoriale, l'objectif consiste à passer d'un partenariat récurrent à un partenariat de projets. Ainsi, au fil du temps, et comme pour le Cluster Lumière par exemple, la CCI a pris en charge le poste de Délégué Général ; celui-ci a été en partie puis en totalité facturé à l'Association support du Pôle LUTB.

L'étape suivante consiste à attribuer au Pôle une subvention dégressive à hauteur de 100 000 Euros pour l'année 2017 avec l'objectif d'arrêter toute aide récurrente après 2018. Enfin, la CCI autorise l'Association à domicilier son siège à la Délégation de Lyon et lui met à disposition des bureaux contre une redevance annuelle.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale d'accorder une suite favorable à la convention 2017 entre le Pôle LUTB/RAAC et la CCI Lyon Métropole, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 Euros et de l'autoriser à signer la convention.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Fait à Lyon, le 26 juin 2017
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER

